

COMPTE ADMINISTRATIF 2017



NOTE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

A l'étape du vote du compte administratif 2017, la présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

1. L'organisation des comptes de Lorient agglomération

Les comptes de Lorient agglomération, établissement public de coopération intercommunale rassemblant 25 communes membres et près de 207 000 habitants, sont répartis entre un budget principal et huit budgets annexes :

▫ **le budget principal** retrace les dépenses et les recettes des nombreuses compétences exercées par l'établissement : développement économique, maritime et touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, collecte et traitements des déchets ménagers, politique du logement et du cadre de vie, voirie d'agglomération, équipements culturels et sportifs...

▫ **le budget annexe des transports urbains** prend en compte les charges et produits, ainsi que les investissements du réseau de bus.

▫ **le budget annexe de l'eau, le budget de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif** : ils retracent respectivement les investissements, les charges et les produits relatifs à la production et à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun de ces services.

▫ **le budget annexe des ports de plaisance** comptabilise les dépenses et recettes liées à la gestion et l'entretien des ports de plaisance.

▫ **le budget annexe des parcs d'activités économiques** enregistre les coûts de viabilisation et d'aménagement des parcs d'activités créés par Lorient Agglomération.

▫ **le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du quartier de la gare** datant de 2014 prend en compte les coûts d'aménagement de la ZAC du quartier de la gare à Lorient.

2. Les résultats du compte administratif 2017

Le compte administratif retrace les opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, budget par budget et par section au sein de chacun des budgets : la section d'investissement d'une part et la section de fonctionnement d'autre part.

Les résultats de clôture de la section d'investissement et de la section de fonctionnement de chaque budget sont consolidés au sein du budget général. Le compte administratif consolidé 2017 de Lorient agglomération s'élève globalement à :

- 324,31 millions d'euros en dépenses (206,81 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 117,50 millions d'euros de dépenses d'investissement)

- 338,08 millions d'euros en recettes (232,93 millions d'euros de recettes de fonctionnement et 105,15 millions d'euros de recettes d'investissement)

Après prise en compte des dépenses et recettes d'investissement engagées et restant à réaliser en clôture d'exercice 2017 (qui sont reportées au budget de 2018), le résultat global du compte administratif 2017 est excédentaire d'un montant de 2,01 millions d'euros.

3. Les faits marquants de l'exercice

Les taux d'imposition, gelés depuis 2011, ont été reconduits en 2017 sans augmentation, hormis les effets de la convergence des taux d'imposition dans le cadre de la fusion des ex-communautés de communes de Plouay et communauté d'agglomération du pays de Lorient, et la hausse de 3% du taux de TEOM qui permet de financer une gestion performante des déchets selon l'objectif « zéro déchet, zéro gaspillage ».

Le dispositif d'harmonisation des taux amène les taux du foncier bâti et foncier non bâti ainsi que de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à progresser légèrement sur le territoire de l'ex communauté de communes de Plouay et à diminuer légèrement sur le périmètre des 19 communes de l'ex-communauté du pays de Lorient, et ce jusqu'en 2026 pour le foncier et 2025 pour la CFE.

Les travaux autour du Transport Collectif en Site Propre (4,6M€), du Pôle d'Echanges Multimodal (travaux et subventions pour 3,756M€), les crédits du Programme Local de l'Habitat (3,86M€) participent des politiques structurantes pour l'aménagement du territoire. Elles représentent les compétences historiques de l'agglomération.

En outre, Lorient Agglomération consacre en 2017 7,020M€ au développement économique, à l'enseignement et à l'insertion, dont 1,036 M€ de participation aux investissements du syndicat mixte du Port de Pêche.

La réhabilitation de la BSM se poursuit avec principalement les façades et la sur toiture du K2 (3,457M€).

Enfin, des investissements conséquents sont mis en œuvre pour assurer un service public de qualité en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement, notamment avec le renouvellement continu des réseaux (9,231 M€).

La modernisation du centre de tri des déchets (0,5 M€), nécessaire au vu de l'accroissement des déchets recyclés témoignent de l'avancée du territoire en ce domaine.

4. Les principaux indicateurs du budget principal 2017

Pour les établissements publics de coopération intercommunale, les données du budget principal - exprimées en euros par habitant - peuvent être comparées au niveau national à celles des autres groupements intercommunaux de même nature juridique et de même régime fiscal. Ainsi, les informations financières de Lorient agglomération sont comparées à celles de la catégorie des communautés d'agglomération françaises.

4.1 La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par habitant de Lorient agglomération se situent à 509€/habitant en 2017, contre 506€/habitant en 2015 et 499€/habitant en 2016.

Les dépenses de personnel au sein des dépenses réelles de fonctionnement représentent une part stable de 23%.

La baisse des recettes de fonctionnement constatée en 2016 (605€/habitant, contre 622€/habitant en 2015) ne s'est pas poursuivie en 2017, où elles atteignent 628€/habitant.

Parmi les recettes de fonctionnement, le produit des impôts locaux, soit 305€/habitant, reste inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération (351 € par habitant), et ce, pour deux raisons essentielles :

- la faiblesse des bases d'imposition,
- des taux d'imposition globalement inférieurs aux taux moyens nationaux.

4.2 La section d'investissement

Les dépenses d'équipement 2017 du budget principal de Lorient agglomération sont de 189 € par habitant, la moyenne nationale pour les communautés d'agglomération étant de 93€/habitant. Cet indicateur témoigne de l'effort de l'établissement public pour offrir une qualité d'équipements et de services publics sur son territoire.

Parallèlement, l'encours de dette de Lorient Agglomération est supérieur à celui de la moyenne nationale des communautés d'agglomérations qui est de 430€/habitant.

En effet, l'établissement public de coopération intercommunale a développé rapidement ses compétences après sa création et dispose d'un encours plus ancien. En outre, une part importante de cette dette est issue de compétences transférées par la commune.

Cependant, l'endettement est un outil de financement utilisé avec parcimonie par Lorient Agglomération. Ainsi, en 2017, le montant d'emprunt initialement prévu pour le financement des dépenses d'équipement a pu être revu à la baisse. L'encours de dette par habitant est ainsi passé de 600€ en 2015 à 637€ en 2016, puis à 587€ en 2017.

4.3 Les grands équilibres du compte administratif

L'épargne de gestion du budget principal se situe pour 2017 à 25,862 M€.

Elle est assez stable par rapport à 2016 où elle était de 25,233 M€.

Cette épargne est à appréhender au vu de l'évolution des montants et des taux de réalisation des dépenses et des recettes de gestion courante, à partir desquels elle est calculée.

Ainsi, en 2017, le montant prévisionnel de recettes de gestion courante est supérieur de 3,5M€ à celui du CA 2016, néanmoins le taux de réalisation reste stable à près de 101%. Les dépenses de gestion courante augmentent également entre 2016 et 2017 de 2,9M€, et leur taux de réalisation progresse de 94% à 97%.

L'épargne nette progresse entre 2016 -2,42M€- et 2017 -5,48 M€. Les remboursements anticipés de capital et le remboursement d'un emprunt relais ont été contrebalancés par un amortissement contractuel de l'encours plus faible en 2017 et un moindre recours à l'endettement,

Ces données synthétiques, qui caractérisent la situation financière de l'établissement par une fiscalité et une dette contenues, permettent d'appréhender les marges de manœuvre qu'il convient de dégager dans le fonctionnement courant de l'établissement pour continuer de porter les ambitions d'aménagement du territoire au service des citoyens et des acteurs économiques.
